

**DEC140841DAJ**

Décision portant délégation de signature à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés (CIL)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC110992DAJ portant nomination de M. Raymond Duval aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>**- Délégation de signature est donnée à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les déclarations, les engagements de conformité, les demandes d'avis et les demandes d'autorisation des agents du CNRS déposés à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

**Art. 2.** - La décision DEC112663DAJ du 16 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Raymond Duval est abrogée.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs